

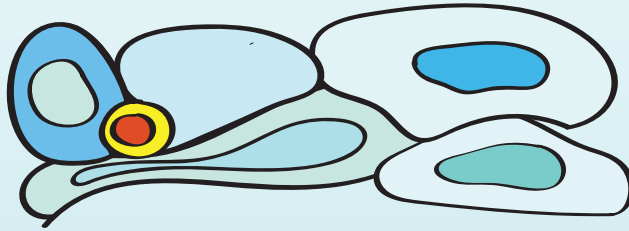


FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

AMNISTIE
INTERNATIONALE



POURQUOI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE JUDICIAIRE INDÉPENDANTE AU QUÉBEC PORTANT SUR LES RELATIONS ENTRE LES FEMMES AUTOCHTONES ET LES INSTITUTIONS POLICIÈRES ?



11 RAISONS de mettre en place une enquête judiciaire indépendante au Québec :

1.

Le gouvernement du Québec est responsable des institutions policières provinciales. Il a donc la pleine responsabilité de mettre fin aux discriminations systémiques existantes au sein de ces institutions.

2.

Le gouvernement du Québec a le devoir d'assurer la sécurité de tout citoyen, y compris des femmes autochtones, par l'entremise entre autres de ses institutions policières.

3.

La participation du gouvernement du Québec à l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées (ENFFADA) est nécessaire, mais n'est pas adéquate pour corriger le fonctionnement des institutions policières provinciales.

4.

La disparition ou l'assassinat d'une femme autochtone n'est pas automatiquement dû ou relié à un abus policier, tout comme les abus ou violences policières n'engendrent pas nécessairement une disparition ou un assassinat. Il s'agit de deux situations différentes, bien qu'issues de problèmes systémiques semblables, qui doivent avoir leur propre enquête.



5.

Le mandat de l'ENFFADA est large pour la période de temps qui lui est alloué, et par ailleurs ne prévoit pas de mention spécifique sur les pratiques des corps policiers.

6.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la police enquête sur la police. Ce processus crée un manque de légitimité aux yeux des victimes et du public.

7.

Dans son rapport final, l'observatrice civile indépendante Fannie Lafontaine soulève le problème du racisme systémique au sein des institutions policières. Étant donné l'ampleur de la situation, une enquête criminelle n'était pas une réponse appropriée aux dénonciations vu ses pouvoirs limités.

8.

Le rejet de presque toutes les dénonciations de femmes autochtones ayant vécu de l'abus ou de la violence policière décourage les victimes à porter plainte. Le gouvernement du Québec ne peut laisser place à l'impunité.

9.

Il est nécessaire de faire la lumière sur les causes profondes des allégations de violences et d'abus visant des policiers. Le racisme systémique doit être reconnu et combattu, car ses conséquences perpétuent inégalités et injustices.

10.

Il est temps de mettre fin aux échappatoires du gouvernement du Québec quand il s'agit de trouver des solutions concernant la sécurité et la dignité des femmes autochtones. Le gouvernement doit se responsabiliser.

11.

L'initiative de la SQ de créer un poste de police mixte à Val-d'Or (projet pilote d'un an) est reçue avec satisfaction, mais n'améliorera pas la situation dans les autres communautés et villes au Québec. Le gouvernement doit faire face et doit trouver des solutions au racisme et à la discrimination systémique dans l'ensemble du Québec.

